

28 oct 2022 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 28 octobre 2022

Amendements requis pour la réforme de l'Autorité nationale de Sécurité

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé des projets d'amendement à l'avant-projet de loi relatif à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité.

Le Conseil national de Sécurité a donné son accord le 23 février 2022 pour réformer l'Autorité nationale de Sécurité. Celle-ci sera intégrée à la Sûreté de l'État. L'Autorité nationale de Sécurité n'est plus compétente en matière de délivrance et de retrait des attestations de sécurité et de délivrance des avis de sécurité. Ces compétences seront transférées à la Police fédérale.

Les projets d'amendement soumis aujourd'hui au Conseil des ministres règlent les modifications nécessaires à cet effet dans l'avant-projet de loi portant modification de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité.

Les amendements sont soumis à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs
Porte-parole (FR)
+32 475 81 91 28
joan.condijts@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be